



Ville de Castelnaudary

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Egalité – Fraternité

## DECISION DU MAIRE

Le Maire de Castelnaudary,

**VU** les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2122-22 et L2122-23, relatif aux délégations dont le Maire peut être chargé, en tout ou partie, et pour la durée de son mandat ;

**VU** la délibération du Conseil Municipal n°2020-239 du 24 novembre 2020 portant délégations données à Monsieur le Maire ;

**CONSIDERANT** que les associations chauriennes sont des acteurs incontournables de la vie du territoire et de l'économie locale ;

**CONSIDERANT** que la Maison des Associations facilite la vie associative tout en leur donnant les moyens d'être autonomes, mais qu'un nouveau service d'accompagnement des porteurs de projet et associations chauriennes pour la réussite de leur activité est indispensable ;

### DECIDE :

**ARTICLE 1 :** de signer la convention de partenariat avec la Ruche associative en faveur du soutien à la gestion administrative, à la gestion financière, formalisation de projet, recherche de financements, formations, information des associations chauriennes, pour un montant de 2000€.

**ARTICLE 2 :** la présente décision peut être déférée au Tribunal Administratif de Montpellier, dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire.

**ARTICLE 3 :** la présente décision sera inscrite au registre des arrêtés du Maire et fera l'objet d'une information lors du prochain Conseil Municipal.

**ARTICLE 5 :** la présente décision peut être déférée au Tribunal Administratif de Montpellier, dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire.

Direction de l'Administration  
Générale

Département de l'Aude  
Arrondissement de Carcassonne

**Matière :** Domaines de  
compétences par thèmes

**Sous matière :** Politique de la ville –  
habitat -logement

**OBJET :** CONVENTION DE  
PARTENARIAT AVEC LA RUCHE  
ASSOCIATIVE.

Décision N°2023-113

Envoyé en préfecture le 18/04/2023

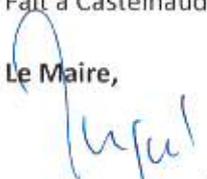
Reçu en préfecture le 18/04/2023

Publié le 18 AVR. 2023

ID : 011-211100763-20230413-DEC2023113-CC

Fait à Castelnaudary, le 13 avril 2023

Le Maire,

  
**Patrick MAUGARD**

